Bulletin d'informations

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027



www.ecole-intyamon.ch

Table des matières

1. Mot du directeur 3
2. Autorités et administration 4
Direction d'ecole 4
Inspectorat 4
Comité d'école 4
Mot de la présidente du comité d'école 5
Conseil des parents 6
3. Organisation générale 7
Classes et enseignant·e·s 7
Matériel scolaire 8
Objets trouvés 8
Calendrier scolaire 2026/27 9
Année scolaire 2027/28 9
Règlements 10
Activités 10
Enseignement religieux confessionnel (ERC) 11
4. Horaires 12
Horaires des classes 12
Horaires gym et piscine 14
5. Transports 16
Transports scolaires 16
Horaires des transports scolaires 17
Autres transports 20
6. Communication 21
Annonce au secrétariat 21
Moyens de communications 21
Annonce d'absence 21
7. Santé, social, culture 23
Accueil extrascolaire (AES) 23
Bibliothèque 23
Santé 23
Prévention 24
Travail social en milieu scolaire – TSS 26
Mesures d'aides 27

1. Mot du directeur



Chers parents,

Une nouvelle année scolaire débute dans notre cercle de L'Intyamon. Elle sera une fois de plus riche en découvertes, en activités et en événements qui rythmeront les différentes étapes du calendrier scolaire. Parmi ceux-ci, citons par exemple le camp de ski destiné aux élèves de 5H à 8H ou encore le camp vert pour les classes de 1H à 4H.

Nous adressons nos meilleurs vœux de réussite à nos 63 anciens élèves de 8H de l'année 2025/26 qui poursuivent désormais leur parcours au cycle d'orientation, et nous accueillons avec joie nos tout nouveaux élèves de 1H à Grandvillard et Neirivue. Leur arrivée est toujours un moment fort ! Ils rejoignent une institution qui continue de cultiver ses trois valeurs essentielles : bienveillance, collaboration et apprentissages.

Du côté du corps enseignant, nous mettons un petit coup de projecteur sur le départ de *Madame Adrienne* après 44 années de service auprès des enfants de l'Intyamon – certains devenus très grands depuis. Nous la remercions chaleureusement pour son engagement exemplaire et lui souhaitons une retraite pleinement méritée. Nul doute qu'elle a marqué plusieurs générations à qui elle a pu transmettre les premiers gestes pédagogiques et éducatifs avec une si grande motivation, ceci à de nombreuses personnes de notre vallée.

Notre école fonctionne grâce à une collaboration étroite et constructive entre les autorités communales – représentées par le comité d'école –, les accueils extrascolaires, le conseil des parents, l'ensemble du personnel éducatif, nos transporteurs et accompagnants. Chacun, à sa manière, contribue à l'organisation de notre institution et au bien-être des enfants.

L'éducation numérique fait désormais partie intégrante de nos pratiques pédagogiques. Prévention, usage raisonné et gestion des écrans doivent être réfléchis collectivement : parents et professionnels de l'école avancent ensemble. Tous nos enseignants sont à présent formés pour accompagner au mieux les élèves dans ce domaine en constante évolution. L'école compte sur la collaboration des parents dans ce domaine mais aussi pour tout autre sujet lié à l'école ; ce partenariat crée un climat de confiance et un environnement cohérent qui sécurise les enfants.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos enfants, une merveilleuse année scolaire 2026/27, comblée par les apprentissages, les rencontres et les belles réussites.

Samuel Favre

Directeur

2. Autorités et administration

DIRECTION D'ECOLE

- **Direction**

Samuel Favre

Route du Crédzillon 11
1669 Neirivue

026 565 52 64

dir.ep.intyamon@edufr.ch

- **Secrétariat**

Christelle Zenoni

Route du Crédzillon 11
1669 Neirivue

026 565 52 63

ecole.intyamon@grandvillard.ch

(présente le lundi matin)

- **Site internet**

Toutes les informations relatives à l'école sont regroupées sur le site internet de l'école qui est régulièrement mis à jour : www.ecole-intyamon.ch.

INSPECTORAT

BUREAU INSPECTORAT SCOLAIRE	Route André Piller 21 1762 Givisiez	026 305 73 65
INSPECTEUR	Pierre-Etienne Sagnol Route André Piller 21 1762 Givisiez	026 305 73 69 pierre-etienne.sagnol@fr.ch

COMITE D'ECOLE

Le comité d'école se réunit en moyenne une fois par mois pour traiter les différentes affaires communales en lien avec l'école.

Il est constitué de 8 membres comme suit :

Communes	Bas-Intyamon	Véronique Dey, vice-présidente	veronique.dey@bas-intyamon.ch
		Eric Barras	
	Grandvillard	Suzanne Cosandey, présidente	suzanne.cosandey@grandvillard.ch
		Bertrand Borcard	
	Haut-Intyamon	Raymond Delacombaz	r.delacombaz@haut-intyamon.ch
		Karine Beaud-Ropraz	
Direction d'école		Samuel Favre	dir.ep.intyamon@edufr.ch
Secrétariat		Christelle Zenoni	ecole.intyamon@grandvillard.ch

MOT DE LA PRESIDENTE DU COMITE D'ECOLE

Chers parents,

Durant ces dernières semaines d'école, j'ai beaucoup pensé à vos enfants et à leurs enseignants, ainsi qu'à toutes les personnes qui accompagnent les élèves durant l'année scolaire. J'ai ressenti de l'empathie envers eux tous, car plusieurs semaines caniculaires se sont succédé et il est très pénible de travailler dans de telles conditions.

Je n'avais pas le souvenir que l'école puisse se terminer aussi tard, mais en faisant des recherches, j'ai constaté que les vacances d'été ont déjà commencé au moins une fois aussi tard, soit le samedi 11 juillet 2015. Mais cet été comptera bien 6 ½ semaines de vacances.

Alors, profitez-en un maximum avec vos enfants. Même si vous ne pouvez pas partir en vacances, notre vallée est magnifique et regorge d'endroits à leur faire découvrir. Prenez du temps avec eux, sortez dans la nature, découvrez les paysages, la flore et la faune de notre région. Vivez des moments simples, mais qui peuvent être si intenses.

Le jeudi 27 août sera le jour de la rentrée. Une nouvelle année scolaire débutera avec les retrouvailles de certains copains, peut-être de certains enseignants, mais aussi avec quelques appréhensions par rapport à ce qui va changer, tant au niveau de l'environnement scolaire que des apprentissages. Si les premiers jours peuvent être déstabilisants, les craintes devraient s'atténuer par la suite.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour revenir sur la problématique des transports scolaires dont les communes sont responsables. Même si vos enfants sont scolarisés dans le village où vous habitez, ils peuvent utiliser les transports scolaires pour se rendre à l'AES, à l'éducation physique, à la piscine, … Il est très important que tout se passe bien durant les déplacements. Aussi, avant le jour de la rentrée, il serait appréciable que vous discutiez avec vos enfants de la charte du Bon passager afin qu'ils la comprennent et la respectent. Le non-respect de cette charte peut entraîner une exclusion des transports scolaires, ce qui n'est agréable pour personne : ni pour le-la conseiller-ère en charge de l'école, ni pour les parents, ni pour l'enfant.

Je remercie les élèves motivés de 8H qui acceptent de fonctionner en tant que coachs dans les déplacements et qui ont un rôle éducatif envers leurs camarades. Je remercie également tous les adultes qui prennent de leur temps (4 fois par jour) pour accompagner les enfants dans les trains et lors des déplacements à pied de la gare à l'école de Neirivue et inversement.

Je remercie le directeur d'école, les enseignant-e-s pour leur investissement au service des élèves de la vallée de l'Intyamon, ainsi que tous les acteurs et actrices de l'école. Je tiens à relever que l'équipe enseignante de notre cercle scolaire est très motivée à s'investir pour l'organisation de camps, de concerts, d'expositions, … et le comité d'école lui en est très reconnaissant. Ces activités variées sont très stimulantes pour les enfants.

Chers parents, je vous adresse également mes chaleureux remerciements pour les valeurs que vous transmettez à vos enfants et qui leur permettent de s'épanouir dans les meilleures conditions possibles.

Et pour terminer, je souhaite à tous les enfants une belle et enrichissante année scolaire 2026/27.

Suzanne Cosandey
Présidente du comité d'école

CONSEIL DES PARENTS

Selon la Loi scolaire (LS) du 9 septembre 2014, chaque établissement scolaire doit comprendre un conseil des parents qui permet l'échange d'idées et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et les communes. Le bien-être des élèves et leur condition d'étude sont au cœur de leurs préoccupations.

Cet organisme n'a aucun pouvoir décisionnel.

Pour le Cercle scolaire de l'Intyamon, le Conseil des parents est composé de 14 membres, répartis comme suit :

- 3 parents d'élèves pour la Commune de Bas-Intyamon ;
- 2 parents d'élèves pour la Commune de Grandvillard ;
- 3 parents d'élèves pour la Commune de Haut-Intyamon ;
- 3 conseillers communaux en charge du dicastère des écoles ;
- le directeur d'école ;
- 2 représentants du corps enseignant (un par cycle).

Parents

Bas-Intyamon	Christelle Doumy Jorry	conseildesparentsintyamon@gmail.com
	Célina Masset	
	Delphine Gaborieau	
Grandvillard	Cynthia Raboud	
	Juanita Yerly	
Haut-Intyamon	Karine Rebelo	
	Christelle Rey	
	Amélie Pythoud	

Communes

Bas-Intyamon	Véronique Dey	veronique.dey@bas-intyamon.ch
Grandvillard	Suzanne Cosandey	suzanne.cosandey@grandvillard.ch
Haut-Intyamon	Raymond Delacombaz	r.delacombaz@haut-intyamon.ch

Direction d'école

	Samuel Favre	dir.ep.intyamon@edufr.ch

Corps enseignant

Cycle 1	Fabienne Gothuey-Pharisa	
Cycle 2	Lia Grandgirard	

3. Organisation générale

CLASSES ET ENSEIGNANT·E·S

Classe	Ecole	Enseignant·e·s / présence	
1H-2HA	Grandvillard	**Maude Charrière** / Lu - je - ve a-m	**Audrey Savary** / Ma - me - ve matin
1H-2HB	Grandvillard	**Marina Piller**	
1H-2HC	Grandvillard	**Laetitia Borcard** / Ma - me - ve	**Clémence Pharisa** / Lu - je
1H-2HD	Neirivue	**Marion Girard**	
1H-2HE	Neirivue	**Valérie Bussard** / Lu - ma - je - ve	**Catherine Scyboz** / Me
1H-2HF	Neirivue	**Sandrine Esseiva** / Me - je - ve	**Werner Fosse** / Lu - ma
3HA	Grandvillard	**Janique Raboud Corpataux**	**Anne Chollet** / Ma a-m (sport)
3HB	Estavannens	**David Gremaud**	**Audrey Savary** / Ve a-m (sport)
3HC	Neirivue	**Léonie Thorin**	
4HA	Grandvillard	**Clémence Ecoffey**	
4HB	Estavannens	**Solène Oberson**	
4HC	Neirivue	**Loraine Genoud** / Lu - ½ me - je	**Fabienne Gothuey Pharisa** / Ma - ½ me - ve
4H-5HA	Neirivue	**Jeannette Dématraz** / Ma - ½ me - ve	**Rachel Fragnière** / Lu - je
5HA	Estavannens	**Romain Pittet**	
5H-6HA	Estavannens	**Sarah Fruchou** / Ma - me - ve	**Anne Chollet** / Lu - je
5HB	Neirivue	**Morgane Nissille**	
6HA	Estavannens	**Gaëlle Girard** / Ma - ½ me - ve	**Elodie Monney** / Lu - ½ me - je
6HB	Neirivue	**Nadia Fragnière** / Ma - ½ me - ve	**Isabelle Brodard** / Lu - ½ me - je
7HA	Estavannens	**Marie Francey** / Ma - me - je - ve	**Gaëlle Girard** / Lu
7HB	Estavannens	**Claire Postiguillo** / Lu - ma - me - ve	**Werner Fosse** / Je
7HC	Neirivue	**Lia Grandgirard** / Lu - ma - me	**Marie Bellwald** / Je - ve
8HA	Estavannens	**Kristel Angiolini** / Lu - ma - me - je	**Lia Grandgirard** / Ve
8HB	Estavannens	**Valérie Both** / Me - je - ve	**Gwendoline Monney** / Lu - ma
8HC	Neirivue	**Maurice Rime**	

Enseignantes d'activités créatrices

AC	Monique Dohner
AC	Caroline de Matos

Enseignant·e·s spécialisé·e·s

ES	Nicolas Biland
ES	Mathilde Brosy
ES	Claire Henzelin
ES	Virginie Delacour

Travailleuse sociale en milieu scolaire

TSS	Morane Golliard

Logopédistes

Logo	Rim Benkirane
Logo	Anouk Eckard-Muriset

FLS (français langue seconde)

FLS	Annic Berset

Appuis

Appuis	Manon Chassot

Personne ressource (informatique)

PR	Werner Fosse

MATERIEL SCOLAIRE

Les moyens d'enseignement et le matériel scolaire sont fournis aux élèves le 1er jour de classe. Ils sont responsables d'en prendre soin. En cas de perte ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut être facturé aux parents.

Les enseignants établissent une liste de matériel personnel à prévoir pour l'école. Merci de vous y référer.

Il est fortement recommandé de marquer le nom et le prénom de l'élève sur son matériel.

OBJETS TROUVES

Dans les différents sites scolaires, de nombreux vêtements et autres effets personnels sont oubliés. A la fin de chaque semestre, les effets non récupérés seront remis à la Croix-Rouge ou jetés selon leur état.

CALENDRIER SCOLAIRE 2026/27

Août					
Lu	3	10	17	24	31
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

Septembre					
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	
Ve	4	11	18	25	

Octobre					
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30

Novembre					
Lu	2	9	16	23	30
Ma	3	10	17	24	
Me	4	11	18	25	
Je	5	12	19	26	
Ve	6	13	20	27	

Décembre					
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	31
Ve	4	11	18	25	

Janvier					
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29

Février					
Lu	1	8	15	22	
Ma	2	9	16	23	
Me	3	10	17	24	
Je	4	11	18	25	
Ve	8	12	19	26	

Mars					
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	31
Je	4	11	18	25*	
Ve	5	12	19	26	

* Journée pédagogique : les élèves auront congé toute la journée.

Avril					
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30

Mai					
Lu	3	10	17	24	31
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

Juin					
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	26
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	
Ve	4	11	18	25	

Juillet					
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30

ANNEE SCOLAIRE 2027/28

- La soirée d'information pour les parents des futurs élèves de 1H aura lieu le mercredi 24 février 2027
- La rentrée scolaire 2027/28 aura lieu le jeudi 26 août 2027

REGLEMENTS

Les règlements scolaires communaux sont publiés sur les sites internet des communes.

Le règlement d'établissement est disponible sur le site de l'école.

ACTIVITES

Camps de ski - cycle 2 (5H à 8H)

Ecole	Lieux	Dates
Neirivue	Ovronnaz	Du 4 au 8 janvier 2027
Estavannens	Leysin	Du 4 au 8 janvier 2027

Semaine thématique / camp vert - cycle 1 (1H à 4H)

Les élèves du cycle 1 profitent d'un tournus tous les 2 ans d'une semaine thématique ou d'un camp vert. Durant l'année scolaire 2026/27, un **camp vert** sera organisé.

Ecole	Lieu	Dates
Estavannens / Grandvillard	Charmey	Durant la semaine du 12 au 16 avril 2027
Neirivue		Durant la semaine du 19 au 23 avril 2027

Pour les camps, les informations nécessaires vous parviendront en temps utile.

Canapés forestiers

Ponctuellement ou régulièrement, les classes se rendent plusieurs fois par année aux canapés forestiers. La nature est utilisée pour réaliser les objectifs généralement étudiés en classe. L'école à la forêt c'est : découvrir, toucher, sentir, écouter, créer et percevoir la vie scolaire autrement.

Autres activités

Durant l'année, de nombreuses activités sont organisées par l'équipe enseignante. Des informations précises vous parviendront au fur et à mesure de l'année.

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX CONFESSIONNEL (ERC)

L'enseignement religieux confessionnel (ERC) est donné par un·e catéchiste aux classes de 3H à 8H, à raison d'une unité de 50 minutes par semaine.

Pour les 1H et les 2H, les églises et les communautés religieuses reconnues pour l'enseignement religieux confessionnel pourront dispenser cinq interventions ponctuelles appelées "temps forts" réparties sur l'année scolaire.

Selon l'article 23, al. 3 de la nouvelle Loi scolaire, les parents peuvent, sans indication de motifs, déclarer que leur enfant ne suivra pas les cours d'ERC. Le formulaire 131, valable pour toute la scolarité, est à télécharger sur le site internet de l'école ou à demander à l'enseignant en début d'année. L'enfant dispensé restera en classe sous la responsabilité de son enseignant·e.

4. Horaires

HORAIRES DES CLASSES

L'école reprend le **jeudi 27 août 2026** et durant la première semaine, l'alternance est annulée.

Merci également de prendre connaissance de l'horaire particulier des 1H-2H pour la rentrée scolaire, cf courrier du 15 juin 2026.

- **Ecole d'Estavannens / Ecole de Grandvillard**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1H	08h00 11h35	Congé	08h00 11h35	Congé	08h00 11h35
	MIDI				
	Congé	Congé	Congé	13h35 15h15	Congé

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
2H	08h00 11h35	08h00 11h35	Congé	08h00 11h35	08h00 11h35
	MIDI				
	13h35 15h15	13h35 15h15	Congé	Congé	13h35 15h15

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3H à 8H	08h00 11h35	08h00 11h35	08h00 11h35	08h00 11h35	08h00 11h35
	MIDI				
	13h35 15h15	13h35 15h15	Congé	13h35 15h15	13h35 15h15

• Ecole de Neirivue

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1H	08h05 11h40	Congé	08h05 11h40	Congé	08h05 11h40
	MIDI				
	Congé	Congé	Congé	14h00 15h40	Congé

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
2H	08h05 11h40	08h05 11h40	Congé	08h05 11h40	08h05 11h40
	MIDI				
	14h00 15h40	14h00 15h40	Congé	Congé	14h00 15h40

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3H à 8H	08h05 11h40	08h05 11h40	08h05 11h40	08h05 11h40	08h05 11h40
	MIDI				
	14h00 15h40	14h00 15h40	Congé	14h00 15h40	14h00 15h40

• Alternance - Classes de 3H et de 4H

3H	Les élèves ont congé le **mardi matin** ou le **jeudi matin**, selon la répartition établie et communiquée par le secrétariat.
4H	Les élèves ont congé le **mardi après-midi** ou le **jeudi après-midi**, selon la répartition établie et communiquée par le secrétariat.

HORAIRES GYM ET PISCINE

● Halle de gym de Grandvillard

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unités 1-2	8HB	5H-6HA	5HA	4HB	
RECREATION					
Unités 3-4	3HA (1sem./2) 6HA (1sem./2)	2H A+B+C	4HB (1sem./2) 4HA (1sem./2)	5H-6HA (1sem./2) 5HA (1sem./2)	6HA
MIDI					
Unités 5-6	4HA	3HA		1H A+B+C	3HB

● Halle de gym de Broc

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unités 1-2			Halle 1 : 8HA Halle 2 : 8HB (1sem./2) 3HB (1sem./2)		
RECREATION					
Unités 3-4					
MIDI					
Unités 5-6				Halle 1 : 7HA Halle 2 : 7HB	

● Halle de gym de Neirivue

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1	3HC + 4H-5HA *	6HB		8HC	4HC
Unité 2			7HC		
RECREATION					
Unité 3	6HB	2H D + E + F		7HC	
Unité 4	5HB				
MIDI					
Unité 5	8HC	5HB + 4H-5HA **		1H D+E+F	3HC
Unité 6	4HC				4H-5HA

* Les élèves de 4H de la classe 4H-5HA se rendent à la gym avec la classe 3HC le lundi matin.
** Les élèves de 5H de la classe 4H-5HA se rendent à la gym avec la classe 5HB le mardi après-midi.

Horaires de cours de piscine

Pour les cours de natation, le bonnet de bain est obligatoire.
Les shorts de bain ne sont pas admis et les bijoux sont à éviter.

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
4	7HA 7HB	2	3HB 4HB	6	3HC 4HC **4H**-5HA *	4	7HA 7HB
11	7HA 7HB	30	3HB 4HB	13	3HC 4HC **4H**-5HA *	11	3HB 4HB
18	7HA 7HB			20	3HC 4HC **4H**-5HA *	18	3HB 4HB
25	3HB 4HB			27	7HA 7HB		

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
4	4HA	1	6HA	1	6HA	12	5H-6HA	3	5HA	1	2H A+B+C+D
8	3HA 3HC 4HC **4H**-5HA *	5	5H-6HA 5HB 4H-**5H**A ** 6HB	5	5HB 4H-**5H**A ** 6HB	16	8HB 8HA	10	3HA	3	2H E + F
11	4HA	15	4HA	8	6HA	19	5H-6HA	11	2H A+B+C+D	4	8HB 8HA
15	3HA 3HC 4HC **4H**-5HA *	19	7HC 8HC	12	5HB 4H-**5H**A ** 6HB	23	8HB 8HA	14	7HC 8HC	7	5HA
18	4HA	22	4HA	15	6HA	26	5HA	18	2H A+B+C+D	8	2H A+B+C+D
22	3HA 5HB 4H-**5H**A ** 6HB	26	7HC 8HC	19	8HB 8HA	30	7HC 8HC	20	2H E + F	10	2H E + F
25	6HA			22	5H-6HA			21	7HC 8HC	11	8HB 8HA
29	5H-6HA 5HB 4H-**5H**A ** 6HB							24	3HA	14	5HA
								25	2H A+B+C+D	17	2H E + F
								31	5HA	24	2H E + F

* Les élèves de 4H de la 4H-5HA vont à la piscine avec la classe 4HC.

** Les élèves de 5H de la 4H-5HA vont à la piscine avec la classe 5HB.

5. Transports

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves sont pris en charge par les transports scolaires depuis leur village d'habitation vers leur école. Les transports sont organisés par les communes.

Chaque enfant se rend au lieu de prise en charge 5 minutes avant le départ du bus ou du train, selon l'horaire indiqué.

Les bus, tout comme les trains, partent à l'heure et n'attendent pas les retardataires !

Les communes sont soucieuses de la sécurité de vos enfants et rappellent qu'il est interdit d'utiliser des ballons sur les places de chargement.

Les places dans les bus sont limitées, les enfants ne peuvent pas prendre le bus pour une autre destination que celle de leur village de domicile.

Une demande pour des transports « hors planning » est possible uniquement lorsque la destination est une maman de jour agréée ou l'accueil extrascolaire et si la capacité des bus le permet. La demande doit être adressée à la commune de domicile au moyen du formulaire demande de transport. Cette demande doit être renouvelée chaque année.

En cas de problématique liée aux transports, veuillez vous adresser à votre commune de domicile.

Des modifications d'horaires peuvent intervenir en cours d'année si des circonstances l'exigent. Les parents en seront alors informés en temps voulu.

Une charte du bon passager a été établie et est signée par tous les parents et les élèves du cercle scolaire. Les communes prennent les mesures nécessaires en cas de problématiques liées aux transports.

HORAIRES DES TRANSPORTS SCOLAIRES

● Bas-Intyamon / Grandvillard

Domicile	Arrêts	Départ arrêt	Départ école GRVD	Départ école ESTA	Arrivée arrêt	Départ arrêt	Départ école GRVD	Départ école ESTA	Arrivé arrêt
Enney	Afflon voir le lieu précis sur google maps	07:38	11:47	11:40	12:07	13:13	15:27	15:20	15:39
	Tôt voir le lieu exact sur google maps	07:35	11:48	11:55	12:01	13:04	15:28	15:35	15:41
	Gare voir le lieu exact sur google maps	07:42	11:40	11:47	11:55	13:17	15:20	15:27	15:35
	Perrey voir le lieu exact sur google maps	07:35	11:40	11:47	12:01	13:10	15:20	15:27	15:41
Estavannens	Ecole	07:50	11:40	--	11:47	13:25	15:20	--	15:27
Grandvillard	Ecole	07:49	--	11:40	11:48	13:26	--	15:20	15:28
Villars-s-Mont	Carrosserie voir sur google maps	07:30	11:48	11:55	12:07	13:10	15:28	15:35	15:47
	Loyettes voir sur google maps	07:44	11:47	11:40	11:59	13:19	15:27	15:20	15:33

Sprinter *Coccinelle*	
Intouro *Dauphin*	
Intouro *Girafe*	

Haut-Intyamon et les élèves de 1H-2H qui habitent Villars-sous-Mont

Domicile	Année scolaire	Départ arrêt/gare	Départ école	Arrivée arrêt/gare	Départ arrêt/gare	Départ école	Arrivée arrêt/gare	Remarque
Albeuve	Tous	07:44	11:55	11:57	13:44	15:55	15:57	
Allières	Tous	07:24	11:55	12:19	13:18	15:55	16:19	Le train TPF dessert les Allières
Les Sciernes	Tous	07:31 Voie 1	11:55	12:12	13:29 Voie 1	15:55	16:12	Le train TPF dessert les Sciernes.
Lessoc	1H à 4H	07:37	11:55	11:59	13:37	15:55	15:59	Les enfants de Lessoc sont acheminés par un bus scolaire depuis le village (place de la Fontaine) jusqu'à la Gare de Lessoc et retour.
		07:42	12:01	12:04	13:42	16:01	16:04	
	5H à 8H	07:31	11:55	11:59	13:31	15:55	15:59	
		07:42	12:07	12:10	13:42	16:07	16:10	
Montbovon	Tous	07:38 Voie 3	11:55	12:04	13:38 Voie 3	15:55	16:04 Voie 2	

Domicile	Lieu de prise en charge	Départ arrêt/gare	Départ école	Arrivée arrêt/gare	Départ arrêt/gare	Départ école	Arrivée arrêt/gare
Villars-s-Mont	Carrosserie voir sur google maps	07:50	11:55	12:02	13:48	15:47	15:55
	Loyettes voir sur google maps	07:55	11:55	11:59	13:51	15:47	15:52

Sprinter *Coccinelle*	
Sprinter *Lessoc*	
Train TPF	Les élèves qui empruntent le train doivent impérativement être titulaire d'un abonnement SwissPass. Le secrétariat des écoles se tient à disposition en cas de question.

En fonction du nouvel horaire CFF 2027, les horaires des trains pourraient subir des modifications à la mi-décembre. Dans ce cas, une information sera transmise aux parents dans les meilleurs délais.

Accompagnement du train

Ces informations concernent uniquement les élèves de la Commune de Haut-Intyamon qui sont transportés par le train.

Gare	Heure départ	Voie	Accompagnateurs				
			LU	MA	ME	JE	VE
Allières	7h23 13h19	Aval Amont	JPB	MOB	CT	PG	MOB
Les Sciernes	7h30 13h29	Voie 1	JPB	GG	CT	PG	BF
Montbovon	7h38 13h38	Voie 3	JPB	GG	CT	PG	BF
Lessoc	7h43 13h43	-	LG	LG MF	MF	VF	VF
Albeuve	7h45 13h45	-	JPB	GG	CT	PG	BF
			LG	LG MF	MF	VF	VF
Neirivue	11h55 15h55	-	JPB	GG	CT	PG	BF
			LG	LG MF	MF	VF	VF
Gare	**Heure d'arrivée**	**Voie**					
Albeuve	11h57 15h57	-	JPB	GG	CT	PG	BF
			LG	LG MF	MF	VF	VF
Lessoc	11h59 15h59	-	LG	LG MF	MF	VF	VF
Montbovon	12h04 16h04	Voie 2	JPB	GG	CT	PG	BF
Les Sciernes	12h12 16h12	Voie 2	JPB	GG	CT	PG	BF
Allières	12h19 16h19	Aval Aval	TPF	TPF	CT	PG	TPF

BF	Boris Fringeli 079 291 38 80	**GG**	Gaël Grangier 077 467 21 60	**JPB**	Jean-Paul Borcard 079 567 03 32
PG	Pierre Gendre 079 283 89 01	**LG**	Laurence Geinoz 076 417 08 70 Lundi et mardi matin	**CT**	Chantal Terreaux 079 810 30 48
TPF	Mécanicien TPF	**MF**	Monique Fortwengler 079 469 45 10 Mardi après-midi et mercredi	VF	Vivian Fighièra 076 801 77 32 Jeudi et vendredi

En cas de retard de plus de 5 minutes au départ des villages :

- Allières — Se référer à la patrouille / borne
- Les Sciernes — Se référer à la patrouille / borne
- Montbovon — Attendre dans le train
- Lessoc — Correspondance avec bus-navette
- Albeuve — Attendre à la Place des Tilleuls

AUTRES TRANSPORTS

Place de stationnement

Le transport en voiture doit être réservé pour de rares exceptions. Nous rappelons que, pour une question de sécurité, le périmètre des écoles est interdit à la dépose minute.

Vélo, trottinette et autres

Les trajets à vélo, trottinette, etc. pour se rendre à l'école se font sous la responsabilité des parents. Merci aux élèves de **parquer leurs véhicules aux endroits prévus à cet effet dès leur arrivée**.

Transports d'élèves par les parents

Il n'est pas rare qu'il faille transporter les enfants en voiture dans le cadre de certaines activités scolaires.

Votre aide nous est précieuse et nous permet ainsi d'offrir aux élèves une large palette d'activités aussi variées qu'enrichissantes. Pour cela, nous tenons à vous remercier très chaleureusement.

Cependant, nous devons attirer votre attention sur la question de la responsabilité civile engendrée par le transport d'enfants en véhicules privés dans le cadre desdites activités.

En effet, en cas d'accident où votre responsabilité devait être engagée, votre assurance privée serait sollicitée pour une indemnisation des dommages causés aux occupants du véhicule, à des tiers, ainsi que pour vos propres dommages. En outre, nous vous rendons attentifs au fait que les assureurs peuvent réduire leurs prestations, le cas échéant se retourner contre le détenteur du véhicule, en cas d'accident causé par faute grave.

Nous vous invitons à respecter les règles imposées par la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR), plus particulièrement pour ce qui touche au respect du nombre de passagers autorisés par le véhicule (voir permis de circulation), du port des ceintures de sécurité aussi bien à l'avant qu'à l'arrière, ainsi que de la mise en place du rehausseur (voir ci-dessous).

Nous espérons que vous serez toujours aussi nombreux à répondre présents aux demandes d'accompagnement des enseignants dans le respect des recommandations énumérées ci-dessus.

Enfants 2 ans à 5 ans	Enfants < 150 cm < 12 ans	Enfants > 150 cm < 12 ans	Enfants < 150 cm > 12 ans
Siège auto pour enfant (groupe 1 : 9-18 kg) ECE 44.03ou 44.04	**Siège auto pour enfant** (groupe 2/3 : 15/36kg) ou rehausseur ECE 44.03 ou 44.04	Ceinture de sécurité disponible	Ceinture de sécurité disponible

6. Communication

ANNONCE AU SECRETARIAT

Tout changement d'adresse, de téléphone, d'adresse de courriel, de changement d'état civil, etc. doit être annoncé au secrétariat dans les meilleurs délais.

Tél. : 026 565 52 63

Courriel : ecole.intyamon@grandvillard.ch

MOYENS DE COMMUNICATIONS

- **Klapp**

Afin de faciliter les échanges entre les parents et le corps enseignant, tout en respectant les directives de la DFAC, notre cercle scolaire privilégie le système de communication KLAPP.

Les parents des nouveaux arrivants ainsi que des futurs 1^{H} recevront toutes les informations nécessaires de la part du secrétariat pour pouvoir se connecter à la plateforme.

- **Téléphone**

LIEU	CLASSES	TÉLÉPHONE ÉCOLE
Estavannens - Rue du Village d'Enbas 45	3^{HB} 4^{HB} 5^{HA} 5^{H}-6^{HA} 6^{HA} 7^{HA} 7^{HB} 8^{HA} 8^{HB}	026 921 26 60
Grandvillard - Route des Liéres 33	1^{H}-2^{HA+B+C} 3^{HA} 4^{HA}	026 928 18 29
Neirivue - Route du Crédzillon 11	1^{H}-2^{HD+E+F} 3^{HC} 4^{H}-5^{HA} 4^{HC} 5^{HB} 6^{HB} 7^{HC} 8^{HC}	026 563 52 72

ANNONCE D'ABSENCE

- **Maladie ou retard**

En cas de maladie ou de retard, l'enseignant·e doit impérativement être informé·e avant le début de la classe par KLAPP ou par téléphone.

Un certificat médical est exigé dès que l'absence dépasse 4 jours de classe consécutifs ou en cas d'absences répétées. Il doit être transmis à l'enseignant·e.

Jours Joker

Depuis le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article de Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

- les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonales, intercantonales ou internationales ;
- en début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris ;
- les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante ;
- en cas d'absence non justifiée d'un·e élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker ;
- les parents informent l'enseignant·e de la prise d'un demi-jour joker ou plus au moins une semaine à l'avance par KLAPP ou au moyen du formulaire ;
- les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

La demande de jour Joker peut également se faire par KLAPP.

Demande de congé

Jusqu'à 20 jours

Une demande écrite, signée, motivée et au cas échéant justifiée doit être adressée avec anticipation à la direction d'école en indiquant les motifs avec précision.

Le formulaire adéquat est disponible sur le site de l'école ou sur www.fr.ch/formation-et-ecoles/scolarite-obligatoire/demande-de-conge.

Plus de 20 jours

Une demande écrite, signée, motivée et au cas échéant justifiée doit être adressée avec anticipation à la DFAC en indiquant les motifs avec précision.

Les parents sont tenus de prendre leurs dispositions pour respecter le calendrier scolaire.

Toute demande de dérogation ne concerne que des cas exceptionnels, imprévus et doit être dûment motivée.

Pour rappel, selon le Règlement d'exécution de la Loi scolaire (RLS), toute absence non justifiée d'un·e élève est punissable et sera dénoncée à la préfecture.

Autres absences

Pour une absence (rendez-vous chez le dentiste, le médecin, enterrement ou autre), l'annonce doit être faite, au plus tôt, auprès de l'enseignant·e.

Dans la mesure du possible, il est préférable de prévoir les rendez-vous en dehors des heures de classe.

7. Santé, social, culture

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES)

Lieux	Responsable	Téléphone	Adresse mail
Estavannens	Sonia Pharisa	079 721 78 64	aes@bas-intyamon.ch
Neirivue	Malica Pernet	079 203 20 01	aes@haut-intyamon.ch

BIBLIOTHEQUE

QUAND ?	Lundi 16h00 – 18h00 Mercredi 14h30 – 16h30 Vendredi 18h00 – 20h00 Pendant les vacances scolaires, uniquement le vendredi de 18h00 à 20h00.
ADRESSE :	Rue Jean-Marie Musy 11 1669 ALBEUVE Tél. 026 535 72 95 (pendant les heures d'ouverture) www.bibliointyamon.ch

SANTE

- **Premiers soins**

Dans les situations quotidiennes de l'école, le personnel enseignant ne donne aucun produit thérapeutique à un élève. Cela comprend aussi bien les médicaments classiques de la médecine traditionnelle que les substances de la médecine alternative (homéopathie, phytothérapie etc.).

Que faire lorsqu'un élève présente un problème médical ?

- Si un élève présente soudainement des douleurs ou de la fièvre ou d'autres symptômes qui demanderaient un traitement médical, il est nécessaire :
 - dans les situations normales d'avertir les parents qui viendront, le cas échéant, chercher l'enfant.
 - dans les situations d'urgence, de prendre les mesures pour que l'élève reçoive les soins nécessaires et d'avertir les parents. A cet effet, l'établissement est autorisé à amener l'élève chez le médecin ou à l'hôpital, ou à faire appel à l'ambulance ou aux services de sauvetage. Les frais en découlant sont à la charge des parents ou de leurs assurances.

Des trousses de secours sont mises à disposition dans les bâtiments scolaires afin d'administrer les premiers soins en cas d'accident. Elles contiennent quelques pansements, du désinfectant ainsi qu'une poche à glace pour traiter les petites blessures et contusions.

- Si un enfant souffre d'une maladie chronique et doit prendre régulièrement des médicaments, il doit les amener et les prendre lui-même. Il est important que les enseignants en soient informés et qu'ils sachent comment réagir en cas de situation d'urgence. C'est pourquoi une concertation avec les parents, le médecin traitant ou le médecin scolaire doit être organisée. Si nécessaire, l'aide d'un spécialiste du milieu de la santé peut être sollicitée, particulièrement pour les élèves du cycle I qui ne sont pas encore totalement autonomes.

Prophylaxie dentaire

QUAND ?	1 fois par an dans toutes les classes

Service dentaire scolaire

La cabine dentaire sera présente au sein de notre cercle scolaire aux dates suivantes :

- Grandvillard Mardi 17 novembre 2026 - matin
- Estavannens Mardi 17 novembre 2026 - après-midi
- Neirivue Vendredis 20 et 27 novembre 2026

Les élèves qui sont suivis par un dentiste privé doivent remettre une attestation à leur enseignant·e à la rentrée scolaire.

Contrôle de la vue

QUAND ?	1 fois par an pour les classes 3^{H}

Poux

Malgré toutes les précautions et les traitements entrepris, les poux font encore souvent leur apparition. Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires et d'informer l'enseignant de votre enfant dès leur apparition.

PREVENTION

Education sexuelle

QUI ?	2^{H}, 6^{H} et 8^{H}	
QUAND ?	1 fois par an en classe	
INFORMATION AUX PARENTS	Mardi 15 septembre 2026 à 19h00 à l'école de Neirivue	
ADRESSES	Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS) Grand-Fontaine 50 1700 Fribourg Tél. 026 305 29 55	Antenne régionale Rue de la Condémine 60 1630 Bulle Tél. 026 305 29 55

Education routière

QUAND ?	1 fois par an dans les classes 1H, 2H, 4H, 6H et 8H	
ADRESSE	Police Cantonale Secteur de l'éducation routière 1763 Granges-Paccot	Tél. 026 305 20 30

Brigade des mineurs (BMI)

QUAND ?	Une fois par an en 7H ou sur demande.	
ADRESSE :	Brigade des mineurs – BMI Place Notre Dame 2 1700 Fribourg	Tél. 026 347 01 19 claude.meuwly@fr.ch

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun·e a des droits, mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun·e de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Leur programme peut être consulté sur ce lien : https://www.fr.ch/police-et-securite/prevention/brigade-des-mineurs.

Les chargés de prévention se tiennent à disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires.

TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE – TSS

Depuis septembre 2023, le Cercle scolaire de l'Intyamon bénéficie de la présence d'une travailleuse sociale en milieu scolaire. Présente sur les différents sites scolaires, Morane Golliard travaille en collaboration avec les enseignant·e·s et avec la direction d'établissement.

Le travail social en milieu scolaire est un service socio-éducatif, qui apporte aux enfants et aux jeunes un soutien face aux problématiques quotidiennes qui peuvent se poser dans et autour du cadre scolaire. La TSS répond aux problématiques d'ordre scolaire, familial et/ou psychosocial dans un contexte global, en collaboration avec le corps enseignant, l'élève et la famille.



« Il y a deux choses que les enfants devraient recevoir de leurs parents : des racines et des ailes »

Johann Wolfgang von Goethe

Morane Golliard
Morane.golliard@edufr.ch
026 305 81 39

Elle est au service :

- des élèves ;
- des enseignant·e·s ;
- de la direction ;
- des parents ;
- du réseau.

L'action de la TSS est basée sur 3 aspects principaux : la prévention, le conseil et l'intervention. Avec différents outils comme l'écoute, la création du lien, la confidentialité et le travail en réseau, le travail social en milieu scolaire cherche à :

- soutenir et accompagner les élèves, les enseignant·e·s, les parents et la direction d'établissement afin de garantir un climat scolaire sain et agréable ;
- favoriser le développement des compétences sociales afin de faciliter le vivre ensemble ;
- offrir un accompagnement adapté et individuel à celles et ceux qui en ont besoin ;
- travailler en réseau afin d'assurer le bien-être de chacun ;
- mettre en place des projets de prévention en fonction des besoins et en collaboration avec les acteurs de l'école ;
- proposer et orienter vers des ressources adaptées ;
- soutenir le corps enseignant et les parents dans leur mandat éducatif.

MESURES D'AIDES

L'école a le devoir d'accueillir tous les élèves et de tout mettre en œuvre pour que chacun·e puisse suivre et acquérir l'entier de la formation obligatoire. Dans ce sens, l'école aide et soutient les élèves qui présentent des besoins scolaires particuliers par des mesures pédagogiques appropriées, individuelles ou collectives, ou par une organisation particulière de l'enseignement. Les solutions qui intègrent l'élève sont préférées aux solutions séparatives, cela dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de l'élève concerné·e et en tenant compte de l'environnement et de l'organisation scolaires.

- **Mesure d'aide renforcée (MAR) et mesure d'aide ordinaire (MAO)**

Vous pouvez trouver des informations sur les différentes mesures à l'adresse suivante : Élèves à besoins éducatifs particuliers | Etat de Fribourg

- **Compensation des désavantages**

Ces mesures concernent les élèves en situation de handicap attestée / ou présentant un trouble fonctionnel diagnostiqué et attesté par un/des spécialiste-s reconnu-s par la Direction (psychologue, logopédiste, médecin, …).

Pour bénéficier de cette mesure de soutien, l'élève doit être susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage fixés par le plan d'étude romand (PER). Toutes les informations sur les mesures et la procédure se trouvent à l'adresse suivante : Compensation des désavantages à l'école obligatoire | Etat de Fribourg.

- **Services de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Gruyère (SLPPG)**

Ces services basés à Bulle offrent la possibilité aux parents de demander un bilan lié aux difficultés rencontrées par un enfant. Afin de bénéficier de ces services, il appartient aux parents de compléter la demande idoine : Demande d'intervention | CENSG / SASG, Bulle.

Les pédago-thérapeutes du SLPPG peuvent intervenir au sein d'une classe dans une volonté de collaboration interprofessionnelle.
Toute intervention sans information individuelle aux parents ne concerne pas leur enfant. Dans le cas contraire, une information spécifique leur sera toujours adressée qu'ils peuvent accepter ou non.

- **Cours de langue et culture d'origine**

Les cours de Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant·e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : Cours de langue et de culture d'origine (LCO) | Etat de Fribourg .